



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI**

**SPÉCIAL TPE
INTERGROS
VOUS INFORME**

Suivez-nous :



À LA UNE

JANVIER 2016

NOUVEAUTÉS POUR VOS CONTRIBUTIONS 2016

Formation professionnelle - CIF - Taxe d'apprentissage

DECLARATION ET VERSEMENT A EFFECTUER AU PLUS TARD LE 29 FEVRIER 2016

La loi du 5 mars 2014 a modifié les règles de la participation des entreprises au financement de la formation professionnelle continue. **Pour simplifier vos démarches, Intergros vous propose des conseils et aussi de nouveaux outils en ligne.**

EN SAVOIR +

UNE COLLECTE UNIQUE



Cette année, Intergros devient votre interlocuteur et conseiller unique pour toutes vos contributions formation, CIF et taxe d'apprentissage.

Ce qui change en 2016 :

Versement du 1% CIF-CDD

La contribution 1% CIF-CDD est désormais obligatoirement versée à Intergros. si le FONGECIF n'est plus collecteur, il conserve néanmoins son rôle de financeur et de conseil.

Taxe d'apprentissage

Depuis le 1er janvier 2016 Intergros est désormais le seul collecteur national de taxe d'apprentissage habilité pour le secteur du commerce de gros et international.

En revanche, le taux de contribution au titre de la formation professionnelle est inchangé à **0,55%** pour les entreprises de moins de 10 salariés.

EN SAVOIR +

LA DÉCLARATION ET LE PAIEMENT EN LIGNE



Dès aujourd'hui, demandez à votre cabinet d'expert comptable d'utiliser le nouveau dispositif de déclaration et de paiement en ligne mis à votre disposition par Intergros cette année.

SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

? LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Votre entreprise a franchi le seuil de 10 salariés : les modalités ont changé.

→ Intergros a financé 23% de formations supplémentaires dans les TPE en 2015, avec l'appui financier du FPSPP.

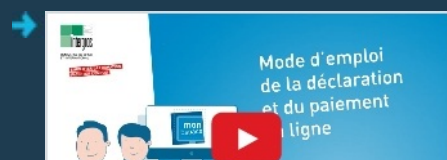
AGENDA

31 JANVIER 2016

N'oubliez pas la date limite pour renseigner votre DADS (effectif et masse salariale de votre entreprise). Profitez-en aussi pour effectuer la déclaration de vos contributions, vous gagnerez du temps !

EN SAVOIR +

MODE D'EMPLOI



Ce dispositif lui permet d'effectuer dès maintenant votre déclaration en ligne sur monEspace et de procéder au paiement à l'échéance du 29 février.

Dans la rubrique monEspace de son site internet, Intergros propose :

- Une nouvelle interface de saisie simplifiée et plus ergonomique
- Un calcul automatisé pour gagner du temps
- Un espace sécurisé, sans inscription préalable
- Un paiement sécurisé validé par code secret

EN SAVOIR +

SPÉCIAL CONTRIBUTIONS !



Un numéro unique pour obtenir des réponses à toutes vos questions

0 809 102 112 Service gratuit + prix appel



Accédez à monEspace, votre espace sécurisé pour effectuer et suivre toutes vos demandes et contacter directement votre interlocuteur.

E-SOLUTIONS

Intergros | Pro RH | Formations clés en main | Formations négociées | mon Espace | VAE | Moyens d'emploi

INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60087 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Rédaction : Cabinet Bourmendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.